



Rennes, le 3 juillet 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Préservation de la biodiversité en Bretagne : réunion du comité régional « trame verte et bleue »

Le comité régional « trame verte et bleue », instance de concertation pour la biodiversité en Bretagne, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet sous la double présidence de Thierry Burlot, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, et de Michel Cadot, Préfet de la région Bretagne. Cette instance réunit près de 100 membres acteurs de la biodiversité en Bretagne et est chargée de suivre **l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Le SRCE, piloté par le Conseil régional et par l'État (DREAL), correspond à l'échelon régional de la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Cette dernière, issue du Grenelle de l'environnement, vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

**Définir la trame verte et bleue de Bretagne, c'est aussi offrir durablement un cadre de vie de qualité à tous ses habitants.** Préserver la biodiversité, c'est également assurer l'identité, l'attractivité et le développement économique des territoires, en portant un nouveau regard sur la nature ordinaire.

**Depuis 18 mois, l'élaboration du SRCE a mobilisé près de 800 acteurs bretons au sein de nombreuses instances de concertation** (ateliers, groupes thématiques, réunions départementales...). Ils ont travaillé à la construction des premiers volets du schéma : diagnostic des enjeux régionaux de continuité écologique, identification et cartographie de la trame verte et bleue régionale au 1/100 000.

La réunion du Comité régional a permis en premier lieu de **partager l'analyse des réservoirs régionaux de biodiversité** (couvrant 26 % de la surface du territoire) **et des corridors écologiques régionaux**. Les participants ont par ailleurs pris connaissance de l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et d'une synthèse des contributions recueillies lors des réunions départementales de concertation.

Les débats ont porté d'une part sur les options de représentation cartographique de la trame verte et bleue, notamment pour les secteurs où les milieux naturels sont très fortement connectés. D'autre part, à la suite des échanges, la question de l'intégration des cours d'eau dans la trame verte et bleue doit être affinée, pour prendre en compte la diversité physique des territoires et les enjeux de la biodiversité, au-delà des secteurs remarquables repérés et protégés.

Les partenaires socio-professionnels ont fait part de leurs questionnements sur la déclinaison de cet exercice. Des réponses leur seront apportées, notamment à travers **le plan d'actions qui reste à élaborer**. Cette prochaine étape de l'élaboration du SRCE visera à qualifier, territorialiser et prioriser les interventions nécessaires à la préservation et à la reconquête des continuités écologiques.

*Pour suivre toute l'actualité du SRCE en Bretagne, connectez-vous à l'adresse suivante :*  
**[www.tvb-bretagne.fr](http://www.tvb-bretagne.fr)**

#### Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne : Corinne Gillet ☎ 02 99 33 42 10  
Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57